



## Licenciement maladie professionnelle

Par **friska**, le **21/11/2012** à **16:46**

je suis aide soignante en psychiatrie j'ai été opéré hernie discale et j'ai des sequelles assez importante traitement morfine ,j'ai été reconnue en maladie professionnelle et consolidée par la secu

la medecine du travail m'a déclarée inapte

au poste d'aide soignante a la manutention de charges lourdes, au menage ,a la station prolongée et assise ,et inapte au travail en milieu psychiatrique

mon employeur m'a proposé un poste de reclassement de secrétaire 8h par semaine et j'ai refusé car mon etat de santé ne me permet pas de travailler, donc il m'a convoqué lundi 26 novembre pour mon licenciement .

ma questio est:

vu que j'ai refusé le poste est ce je vais etre pénalisée pour mes indemnités en maladie pro puisqu'ells sont doublées

merci pour les reponses que vous pouvez m apportées!

Par **pat76**, le **21/11/2012** à **17:31**

Bonjour

Vous avez eu une ou deux visites médicales de reprise à la médecine du travail?

Votre employeur vous a fait une proposition de reclassement au poste de secrétaire par écrit?

Il ne vous a fait qu'une seule proposition de reclassement ou vous en a-t-il émis d'autres aprs

vos refus du poste de secrétaire?

Vous aviez la formation pour assurer le poste proposé?

La proposition de reclassement entraînait une modification substantielle de votre contrat de travail initial (baisse de la rémunération par exemple)?

Vous avez des délégués du personnel et éventuellement un comité d'entreprise dans l'établissement privé dans lequel vous travaillez?

Si oui, l'employeur les a-t-il consultés avant de vous faire la proposition de reclassement?

C'est une obligation pour lui de le faire puisque votre inaptitude est due à une maladie professionnelle.

Quand avez-vous reçu la lettre de convocation à l'entretien préalable (LRAR.

Il est précisé que vous pourrez vous faire assister par un conseiller?

**Par friska, le 21/11/2012 à 21:24**

j'ai bien eu mes deux visites de la médecine du travail il ne m'a fait qu'une seule proposition de poste avec une formation faite par lui même il n'a pas consulté les délégués du personnel et j'ai bien reçu une convocation par LRAR pour l'entretien préalable pour licenciement qui aura lieu lundi 26 novembre à 11h45 et je peux être accompagnée par un membre du personnel de mon choix qui est délégué syndical

**Par pat76, le 27/11/2012 à 14:04**

Bonjour

Prenez contact avec vos délégués du personnel et dites leur que votre employeur a commis un délit d'entrave à leur fonction de représentant du personnel et ne les consultez pas avant de vous faire une proposition de reclassement.

Arrêt de la Chambre Sociale de la Cour de Cassation en date du 13 novembre 2008; pourvoi n° 07-41512:

" Les délégués du personnel devant être consultés sur les possibilités de reclassement du salarié déclaré inapte suite à un accident du travail ou une maladie professionnelle."

Arrêt de la Chambre Criminelle de la Cour de Cassation en date du 26 janvier 1993; pourvoi n° 89-85389:

" Un licenciement prononcé en méconnaissance des dispositions réclamant la consultation

préalable des délégués du personnel est constitutif d'un délit d'entrave."

Article L 2316-1 du Code du travail:

Le fait de porter ou de tenter de porter atteinte à la libre désignation des délégués du personnel ou à l'exercice régulier de leurs fonctions est puni d'un an d'emprisonnement et d'une amende de 3750 euros.

Prenez contact au plus vite avec vos délégués du personnel et expliquez leur la situation.

**Par friska, le 27/11/2012 à 18:57**

merci ,un délégué est venu avec moi d'ou le mecontentement de mon employeur, qui a été fort désagréable, il m'a demandé si je n'avais pas confiance j'ai essayé de le menager et ca c'est passé j'aurai mes indemnité comme prévu par la loi,mais du coté de délégués je pense que ca va être différent ils ne vont pas se laisser faire. il y a eu un autre cas de mp, il n'a pas proposé de reclassement,ma collègue a été licencié directement sans proposition et il a été condamné a payer des dommages car 1 semaine après son licenciement il a passé un annonce sur le journal pour recruter du personnel meme si je n'avais pas été malade je serai parti car c'est un chien et le mot est faible ,beaucoup de personnes sont parties depuis 4ans merci pour tout !